

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Le JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 c. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. TILLIER, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N^o 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N^o 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS, le 15 janvier.

Du gouvernement constitutionnel.

Y a-t-il beaucoup de nations libres à la surface de l'Europe ? et qu'est-ce qu'une nation libre ?

Une nation libre, c'est une nation chez laquelle la volonté de tous prédomine, où cette volonté fait la loi par les corps législatifs, gouverne par les ministres et trône par les dynasties.

Or, la France, avec son peuple souverain et son gouvernement constitutionnel, est-elle une nation libre ? peut-on mettre au rang des peuples libres, un peuple de 34 millions de citoyens, dont la souveraineté réside entre les mains de 150 mille individus.

Le gouvernement de cette nation n'est-il pas une oligarchie bourgeoise, plutôt qu'un gouvernement constitutionnel ? Oligarchie ridicule, parce que son diadème est assis sur une pile de gros sous ? Oligarchie faible et sans cesse attaquée, parce qu'elle est de date nouvelle, que nous l'avons vue se former, sous nos yeux, de la poussière d'une révolution, et qu'elle n'a pour imposer au peuple, ni grands noms, ni gloire, ni cette fastueuse opulence, qui, trop souvent tient lieu de gloire.

Nous savons bien que si ces privilégiés étaient de véritables citoyens qu'ils voulaient sincèrement et fortement la liberté, en la faisant pour eux, ils la feraient pour tous ; nous savons bien encore, qu'ils la voudraient sincèrement et fortement, s'ils étaient abandonnés à leur conscience, et que les collèges électoraux fussent murés aux intrigues ministérielles ; car, ces hommes ne sont pas des insensés, et les avantages de la liberté sont appréciables pour toutes les intelligences ; car la liberté est comme le pain, elle est bonne pour tout le monde, quiconque ne l'a pas, aspire à la conquérir, et quiconque ne l'a plus, la regrette toujours.

Malheureusement la loi ne peut rien contre la prévarication ; la prévarication a ses coudées franches parmi nous, elle ne cherche plus les ténèbres, elle se montre, elle s'étale au soleil de la place publique, elle passerait volontiers ses honteux marchés pardevant notaire. La société est malade de ses poisons, tout le monde le sait, tout le monde le voit, et nul ne songe à y porter remède ; on envoie aux galères celui qui suborne un témoin, et celui qui suborne un électeur, on le décore.

Les électeurs sont abandonnés à toutes les corruptions, à celle du député, à celle du préfet, à celle du ministre ; ceux d'entre eux qui veulent vendre leur conscience, ont un comptoir toujours ouvert, où l'apporter. Le ministre, a entre ses mains de quoi acheter les trois quarts du corps électoral, il peut disposer de plus de 60 mille emplois qui valent la peine d'être désirés ; c'est déjà 60 mille consciences d'électeurs qui lui appartiennent. De plus, comme les possesseurs de ces emplois peuvent d'un jour à l'autre les laisser tomber de leurs mains, 60 mille autres électeurs sont là qui se tiennent prêts à les ramasser. Ceux-là encore sont au ministère ; ils lui sont vendus d'avance ; seulement, ils lui font crédit de leur vote ; si l'on considère ensuite les influences illégales qu'exercent les fonctionnaires sur leurs administrés, et les avantages particuliers accordés aux arrondissements, on s'étonnera qu'il y ait un seul collège électoral où la majorité reste indépendante, et envoie son représentant à l'opposition.

Nous savons bien encore que si les électeurs étaient de véritables citoyens, toutes les suggestions, du ministère échoueraient contre leur probité. Mais il faut prendre les hommes comme ils sont, et non comme ils doivent être. Nous vivons dans un temps où l'égoïsme a étouffé tous les sentiments généreux ; où il a fait de profondes brèches à toutes les consciences ; les citoyens n'ont plus d'autre patrie que leur famille ou leur comptoir ; tous les dévouements sont postiches ; chacun se fait de ses opinions un marche-pied, pour arriver à la fortune. Pourvu qu'on ne force pas la caisse de son voisin et qu'on acquitte ses billets à l'échéance, on est toujours assez honnête homme.

Dans une société ainsi faite, comment veut-on que les électeurs qui trouvent à changer leur bulletin, un méchant carré de papier sur lequel il s'agit d'écrire un nom au lieu d'un autre, contre une position confortable, résistent à cette tentation ? S'ils négligeaient cette occasion d'augmenter leur considération et leur fortune, ils se croiraient coupables envers leur famille et il craindraient presque que leurs voisins ne les prissent en dédain ; car la corruption s'est infiltrée si profondément dans nos mœurs, que la probité politique est regardée maintenant par le vulgaire comme une faiblesse ou une folie.

Ainsi donc les électeurs doivent appartenir au ministère et ils lui appartiennent ; ils sont à lui ; ils sont sa chose ; il a payé les uns comptant et les autres, il les payera quand il pourra.

Pour les députés qui sont le produit de ce trafic, ils étaient depuis long-temps ses créatures ; maintenant ils lui appartiennent bien plus légitimement encore ; leur vénalité a été consacrée par l'approbation de leurs concitoyens. C'est d'après le vœu national qu'ils sont serviles ; mettre leur vote à la disposition du ministère, c'est l'accomplissement de leur mandat. Comme un ministre, quel qu'il soit, a toujours les mêmes moyens de corruption que son prédécesseur ; la majorité ne peut lui faillir ; elle est inhérente au porte-feuille ; elle est semblable à une livrée que quitte un laquais et qu'un autre reprend. Le ministre précédent l'avait menée en avant ; elle revient en arrière avec le ministre qui lui succède, comme un chien qui suit son maître.

Or cette majorité banale si docile et en même temps si indifférente, si prompte à se séparer d'un cabinet qui tombe, et à se reformer autour du cabinet qui s'élève, est-ce bien au ministère qu'elle appartient ? ne serait-ce pas plutôt à une puissance invisible qui le prédomine, qui est l'âme du pouvoir, et dont la volonté s'étendant au-delà des limites de la constitution, fait courber toutes les volontés subalternes.

Nous ne le savons ; mais quel que soit le pouvoir auquel cette majorité appartient, il n'en est pas moins vrai qu'elle est entre ses mains un instrument de despotisme ; avec elle, il met hors de la constitution les lois qui le gênent, il y en fait entrer d'autres qui raffermissent son existence, qui lui servent de bouclier ou d'épées ; il grossit le budget tant qu'il veut, il en fait ce qu'il veut ; il traite la France comme il lui convient ; les corps législatifs sont ses sujets, il n'a pas peur de leur contrôle ; l'intérêt de ces députés fonctionnaires est lié trop étroitement à ses intérêts pour qu'ils osent l'abandonner. Il ne craint que les protestations à force ouverte ; mais l'armée est à lui ; aussitôt que le peuple paraît dans les rues, il précipite dessus ses escadrons ou le fait balayer par sa mitraille ; si quelque voix s'élève pour lui demander compte du sang qu'il a versé, c'est une voix perdue et qui n'a point d'écho dans les chambres.

Ainsi vous le voyez, la France n'est pas une nation libre, la révolution de juillet la laissée comme elle l'avait prise ; la souveraineté du peuple écrite en toutes lettres dans la charte vérité n'est qu'un mensonge. Par la corruption des électeurs et des députés vous êtes soumis à l'absolutisme du ministère. Vous vous croyez des citoyens et vous n'êtes que les sujets de sept petits despotes.

Un tel état de choses ne peut durer, le mal est trop grand pour qu'on ne songe pas enfin à y porter remède.

La réforme électorale forcera tôt ou tard la consigne qui l'arrête à la porte des chambres ; nous voudrions que le premier coup frappé par elle fût vigoureux. Ce que nous réclamons, ce n'est pas l'adjonction des capacités, c'est une loi qui réprime la corruption du corps législatif et du corps électoral. Pour que cette loi fut exécutée, il faudrait qu'elle prononçât des peines infamantes contre la prévarication électorale ; qu'elle y ajoutât la privation des droits civils ; que la traite des consciences fût réprimée aussi sévèrement que la traite des noirs ; il y va du salut de nos institutions.

Monopole de la viande de boucherie.

(Suite.)

Je crois utile de résumer actuellement les faits acquis à la discussion, tant ceux qui peuvent s'appuyer directement de l'autorité de M. Tourret, que ceux qui jusqu'à présent ne tirant leur autorité que de mes propres observations, sont néanmoins nécessairement la conséquence des premiers.

Premier fait, principe et origine de tous les autres : La diminution dans l'emploi de la force de traction demandée aux bœufs.

De ce fait, dérive la diminution dans le nombre des bœufs qui existent en France.

Cette diminution a commencé avec la cause qui l'a produite ; elle a progressé dans le passé, elle progressera dans l'avenir.

De la diminution du nombre des machines de travail, résulte la diminution du nombre des machines de remplacements ; ce sont les élèves mâles.

De la diminution du nombre des machines de remplacement, résulte la diminution des machines de reproduction ; ce sont les vaches fruitières.

De la diminution du nombre des machines de reproduc-

tion, résulte la diminution du nombre des machines destinées à leur remplacement ; ce sont les élèves femelles.

Toutes ces conséquences s'enchaînent incontestablement au fait primordial reconnu par M. Tourret.

Un autre fait qui n'a pas besoin de se recommander de l'autorité de M. Tourret, parce qu'il ne se trouvera probablement personne capable de le nier, c'est que par le seul fait que le marché national a été fermé à la denrée exotique ; il y a eu une plus forte consommation de la denrée indigène.

Pour y suffire, voici les moyens auxquels on a eu recours : La diminution de l'emploi de la force de traction a mis en disponibilité, au profit des engraisseurs, une certaine quantité de bœufs que l'on ne remplaçait pas.

Les machines de reproduction continuant de fonctionner avec la même énergie, il y a eu encombrement de leurs produits ; pendant que le prix des machines neuves, par l'effet de cet encombrement, se raisonnait en baisse, le prix des machines actives se raisonnait en hausse. Il est résulté de là que l'on s'est hâté de briser des machines qui avaient deux ou trois ans encore de bons services, parce que l'on pouvait avec avantage les remplacer par des machines neuves dont le placement devenu plus difficile, avait avili la valeur vénale.

Et comme tous les faits s'enchaînent les uns aux autres, il est arrivé de là que la moyenne d'âge des bœufs de travail s'est abaissée autant que possible, cette ressource est épuisée. Il est arrivé encore que l'on a demandé à des bœufs en pleine virilité, le service jusque là obtenu des bœufs en pleine virilité ; cette nouvelle faute a mis obstacle à leur complet développement. Ainsi la sagesse administrative faisait diminuer les ressources en même temps que le mouvement social faisait croître les besoins.

Enfin, de ce que la consommation avait augmenté, il est advenu qu'il a fallu forcer les moyens d'engraissement ; on y a employé tout d'abord l'affouragement que laissait disponible la réduction qui s'opérait dans les bêtes de cheptel ; cette ressource ayant été reconnue insuffisante, on l'a étendue, et chaque jour on s'efforce de l'étendre par la transformation du sol arable en PRAIRIES ; cette transformation s'applique aux portions les plus fertiles en céréales ; on laisse croire que les prairies de nouvelle formation produisent du foin ; que ce foin nourrit des bêtes de cheptel, que ces bêtes de cheptel produisent des fumiers et que ces fumiers augmentent le rendement de nos guérets jusqu'à faire ployer les poutres qui soutiennent nos greniers. Voilà comme on régale de bourdes les gens crédules. Ces prairies ne sont jamais fauchées ; elles n'augmentent point la quantité de fumiers, elles ne favorisent point la multiplication des céréales, elles la diminuent de toute la quantité qu'elles ont cessé de produire ; ces PRAIRIES sont des prés d'emboche définitivement enlevés à la charrue, et contribuant aussi bien à la diminution des céréales qu'à la réduction de nombre dans toutes les catégories de la famille bovine.

Cet état de choses était connu de M. Tourret comme de moi, pas mieux, j'ose le dire, mais assurément aussi bien ; lorsque l'honorable député, faisant tomber, de la tribune de la représentation nationale, sa parole environnée du prestige de la haute position qu'il occupe entre les professeurs de la science, s'est emparé d'un fait vrai, l'exubérance des élèves de l'âge de 3 ans, produite non pas par une plus grande fécondité, mais par le resserrement du débouché, pour amuser la chambre d'un roman sur l'industrie pratique des engraisseurs de bestiaux.

En tout ce qui regarde ce qu'il y a de vraiment substantiel dans l'opinion de M. Tourret, j'ai fini avec lui en prouvant, non pas que le fait qu'il déclarait avoir vu n'était pas vrai, la preuve d'un fait négatif de cette nature n'est pas proposable, et même la proposition ne serait pas polie, mais en prouvant que, dans l'état présent des moyens de cette branche du MÉNAGE DES CHAMPS, le fait n'était pas possible.

S'il y a, d'ailleurs, dans le discours de M. Tourret, quelques autres observations qu'il puisse être utile de discuter, elles sont étrangères au principe de la loi du 27 juillet 1822, et il ne me convient point de m'en occuper ici aujourd'hui ; je veux rester dans le cadre de la discussion du principe de cette loi, et j'arrive, sans autre transition, à MM. Moll et de Gasparin ; celui-ci, ex-ministre de l'agriculture et du commerce et tout prêt à le redevenir ; celui-là, rien de plus aujourd'hui que professeur d'agriculture, mais très-suffisant pour être fait ministre. Ils ont, l'un et l'autre, une dextérité remarquable de parole, et je crois, d'assez grandes facultés d'éclectisme.

Dans le numéro 11 (mai 1841) du tome 4^e du journal d'agriculture pratique, j'ai lu, avec beaucoup d'intérêt un *factum* en faveur du monopole dont il s'agit, sous la forme

utopique de lettre à un député, par M. Moll, et un discours prononcé à la chambre des pairs par M. de Gasparin.

Pour faire remarquer tous les arguments sans portée, tous les raisonnements faux qui fourmillent dans ces deux productions, il me faudrait cent fois plus de temps et de papier que je ne veux en dépenser dans l'œuvre que j'ai entreprise; voulant la circonscrire dans le cadre étroit de quelques articles de journal, je procéderai par voie d'analyse, quant au système, et par voie d'échantillon en ce qui touche la dialectique.

Monsieur le Rédacteur,

Jose espérer que vous accueillerez avec bienveillance quelques observations sur l'article relatif à la question des sucres, que j'ai lu dans votre dernier numéro; je me crois en parfaite conformité d'inspirations et de sentiments avec vous; c'est par sympathie pour les intérêts populaires, que je me permets de critiquer vos idées.

Je ne pense pas que l'industrie saccharine puisse nuire à la production des céréales; bien loin de là, je la regarde comme un moyen de la favoriser.

Elle ne pourrait produire cet effet que là où elle serait mieux organisée, là où, par exemple, le même industriel cumulant dans sa personne l'usurier et le cultivateur, aurait placé son établissement au centre de deux ou trois cents hectares de terre sur lesquels il n'y aurait point d'autres cultures que celles de la betterave; s'il y a des établissements pareils, c'est une organisation vicieuse que l'on abandonnera aussitôt que l'industrie pourra compter sur son avenir.

Les rapports entre l'usurier et le laboureur, soit qu'ils forment une ou plusieurs personnes, doivent être tels, qu'ils permettent un alternat de culture dans les terres consacrées à l'industrie, et que la betterave n'occupe que l'année de jachère; à cette condition, la betterave deviendra un agent de la multiplication du bled.

Quelques personnes ont cru cette plante épuisante; c'est une grave erreur; sa physiologie dépose du contraire: ses larges feuilles d'un parenchyme épars, contiennent les organes de sa nutrition; sa culture a pour objet de tenir le sol purgé de toutes les plantes parasites qui absorberaient elles-mêmes les gaz qui, la nourrissent, ou empêcheraient les fonctions de ses organes d'absorption.

L'introduction de cette culture dans les assolements, favorisera la réduction de la jachère, opération lente et difficile. Nous avons en France plus de vingt-six millions d'hectares de terres labourables; chaque année huit à neuf millions restent en jachère. Ce serait une magnifique conquête pour notre agriculture, si l'industrie saccharine pouvait s'emparer d'un million de ces hectares, elle ne diminuerait pas la récolte de céréales d'un seul décalitre, et rendrait le terrain bien plus fertile pour la récolte de céréales qui suivent.

Depuis vingt ans je cultive la betterave, non pour obtenir du sucre, mais pour obtenir du lait; je l'emploie comme culture de jachère concurremment avec la pomme de terre, les pois, les haricots, les carottes, les gesses d'hiver et d'été, le colza, etc. Je trouve que dans toutes ces cultures rivales, c'est elle qui répond le mieux au but que je me propose: augmenter pour l'année suivante la force productive.

Un de vos abonnés,

Nous ne nous piquons pas de grandes connaissances en agriculture, et nous reconnaissons que notre honorable correspondant dont tout le monde aura reconnu le style vif et coloré, ainsi que les théories aventureuses, fait autorité en cette matière. Toutefois, malgré la déférence que nous devons à ses opinions, et la bonne volonté que nous avons d'être rectifié, nous ne pouvons admettre que la culture de la betterave augmente la production du blé au lieu de la restreindre.

Nous savons très-bien que les bonnes terres, celles qui prospèrent la betterave, ne chôment plus, qu'elles peuvent produire du blé, trois et quatre années de suite sans s'épuiser, et qu'il n'y a plus que les terres arides et stériles qui soient soumises au système des jachères.

Nous croyons que notre correspondant n'a pas pris ses paroles au sérieux, que c'est tout simplement un paradoxe qu'il aura voulu faire, ou qu'entraîné par un sentiment généreux, il aura pris parti pour la betterave opprimée, sans trop s'inquiéter si elle avait tort ou raison.

Il vient de se passer à Fourchambault un événement bien triste, et qui a causé dans cette localité et à Nevers, une douloureuse émotion.

Mercredi, 5 de ce mois, M. Martin Tyszka, jeune officier polonais réfugié, employé depuis quelques années à l'usine de Fourchambault, était venu à Nevers, où il avait passé la soirée avec quelques-uns de ses compatriotes. Quoiqu'il prit presque constamment part à leur gaîté, ils remarquèrent cependant dans sa physionomie quelque chose d'étrange; ils furent frappés aussi de l'expression affectueuse avec laquelle il les embrassait et leur pressait les mains; aux questions qui lui furent adressées à ce sujet, il répondit que le lendemain, il devait être reçu par la famille d'une jeune personne qu'il recherchait en mariage. Mais le hasard leur ayant fait

apercevoir un pistolet dans la poche de son habit, ils supposèrent qu'il devait se battre en duel. M. Stanislas Drzewowsky, son ami intime, s'empara de cette arme, et voulut l'accompagner à Fourchambault, ou le faire rester près de lui à Nevers. Tyszka, n'ayant pu échapper par la fuite à son ami qui l'avait poursuivi, ne réussit pas mieux par la colère à se soustraire à sa surveillance. Il ne parvint à vaincre son insistance, qu'en lui affirmant que le pistolet appartenait à un employé de Fourchambault qui l'avait prié de le faire réparer à Nevers qu'il n'avait point de duel, et que ses fiançailles du lendemain avaient seules causé le trouble qu'on avait remarqué en lui.

Le lendemain matin, il fut trouvé mort, agenouillé devant son lit, sur lequel il avait placé un christ.

Il avait laissé dans sa chambre un testament conçu dans les termes suivants:

Mes chers Compatriotes,

« Je vous quitte à jamais, et je vous prie de me pardonner si je vous offense; soyez toujours bons patriotes, veillez sur le salut de notre patrie, tant que l'espoir vous restera... pour moi, je l'ai perdu, et voilà pourquoi j'abrège mes jours. Aucun crime, ni aucun remords ne m'a poussé à m'ôter la vie. Non!... ma vie, depuis le commencement jusqu'à la fin, a toujours été aussi pure que cette dernière pensée; croyez-moi, mes chers Compatriotes, et si vous en doutez, interrogez ceux qui m'ont connu depuis mon enfance. Puissiez-vous donner sur moi de vrais renseignements. Je désire cependant, malgré que je me suis ôté moi-même la vie, que vous puissiez obtenir que mes restes soient ensevelis au cimetière de Fourchambault. Je ne suppose pas qu'on insulte à mes cendres; ainsi, j'espère que vous pourrez l'obtenir. »

Ce testament se termine par la distribution de son mobilier et de ses économies entre ses compatriotes, l'église, l'école, les pauvres de Fourchambault, et quelques employés et ouvriers de l'usine.

Toutes ses dernières volontés ont été accomplies: M. l'Evêque de Nevers a permis au desservant de lui accorder les prières de l'église.

Toute l'émigration polonaise de Nevers et un grand nombre d'habitants de Fourchambault, où il était aimé et considéré de tous, se sont empressés de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

M. Piotrowski a prononcé le discours suivant sur la tombe de cet infortuné jeune homme qui, même après sa mort, reste exilé loin de sa patrie dont le souvenir a causé sa fin si déplorable.

Messieurs,

« Un événement à la fois douloureux et fatale, nous réunit aujourd'hui autour des restes mortels de Martin Tyszka; permettez qu'un de ses compatriotes, un de ses amis, vous retrace en peu de mots sa vie si pure jusqu'à son moment suprême. »

« Dans la vie privée, Tyszka, par une conduite exemplaire, sut gagner l'estime de ses chefs, l'attachement de ses collègues et de ses camarades. »

« Sa vie publique ne mérite pas moins d'éloges. Au premier cri de liberté poussé par la Pologne, il se leva pour la défendre, l'exil fut la récompense de son noble dévouement, son pays ne lui en devint que plus cher; c'est l'amour de la patrie, des parents, de la famille, cet amour qu'il ne nous est pas donné de satisfaire, et qui absorbe toutes ses pensées, qui nous l'a ravi sitôt. »

« Avant que la tombe engloutisse ses restes, veuillez me permettre d'exprimer en son nom, à vous, M. le Directeur de l'établissement, toute sa reconnaissance pour l'accueil et les égards que vous lui avez prodigués dans son exil; à vous, mes compatriotes, l'amitié qu'il vous portait, et à toi, chère patrie, son amour sans bornes. »

« Et vous, qui avez montré à Martin Tyszka tant de bienveillance, vous qui adouciez par votre amitié l'amertume de sa vie de proscrit, recevez aussi, par ma voix, ses derniers remerciements: c'est avec le plus grand regret qu'il vous a quittés, pardonnez-lui de n'avoir pu surmonter le chagrin qu'il éprouvait d'être éloigné de sa famille et de penser, comme il dit dans ses derniers écrits, qu'il était sans espoir. »

« Pardonnons-lui, messieurs, d'avoir désespéré, et pleurons en lui une nouvelle victime de la tyrannie de l'autocrate de la Russie. »

Après ce discours, le directeur de l'établissement de Fourchambault, M. Achille Dufaud, a prononcé une touchante improvisation, où il a rappelé les vertus du défunt, et dans laquelle nous avons remarqué le passage suivant:

« Il n'y a que les vertus qui distinguent l'homme au-delà de la tombe; les richesses, les honneurs, la puissance, tout ce qui est de la terre, reste ici-bas; un jour, celui qui a causé votre mort, ô Tyszka, tout puissant qu'il est, ira rendre compte à Dieu de la vie qu'il vous a flétrie, des tortures qu'il vous a fait endurer. »

« Adieu Tyszka! adieu au nom de tes frères de la France! »

SAISIE DU JOURNAL DU BOURBONNAIS.

« Des procès à la presse, mes amis, il n'y en aura plus. » (Paroles de Louis-Philippe en 1830.)

On se rappelle que M. Martin (du Nord) dans sa fameuse circulaire, du 22 septembre dernier, à MM. les procureurs généraux, leur prescrivait un effort désespéré, en insistant avec force sur la nécessité de poursuivre même avec la crainte de ne pas obtenir des condamnations. Eh bien! cette circulaire qui, avec raison, a été qualifiée par toute la presse d'inconstitutionnelle et d'illégale, vient de recevoir à Moulins, une interprétation rigoureuse de l'esprit despotique qui l'a dictée. Samedi dernier, à cinq heures du soir, M. le juge d'instruction, d'après un mandat de M. le procureur du roi, s'est présenté dans les bureaux de la poste, et assisté du commissaire de police, y a procédé à la saisie des exemplaires du numéro qui avait paru le jour même huit.

Le lendemain dimanche, à midi et demi, M. le procureur du roi, assisté de M. le juge d'instruction, du greffier et du commissaire de police, s'est transporté chez le rédacteur-gérant du Bourbonnais, à l'effet d'y saisir

les exemplaires qui pouvaient se trouver encore en notre possession. Il a été dressé procès-verbal de cette visite. La même opération a eu lieu dans nos bureaux, mais tous les numéros avaient été distribués la veille à nos abonnés de la ville.

Maintenant, nos lecteurs se demanderont, sans doute, quel est le motif de cette étrange poursuite? Nous l'ignorons; mais nous avons lieu de croire, d'après les bruits qui nous sont parvenus, que MM. les gens du Roi se sont effarouchés d'une petite revue que notre très spirituel et très caustique collaborateur, M. D. O., a publiée à l'occasion du jour de l'an.

Telle serait, nous dit-on, la cause de l'étrange persécution dont nous sommes l'objet. Au reste, nous attendons avec confiance le résultat de la chambre des mises en accusation: car devant sa justice et son impartialité, la presse indépendante peut défier toutes les colères insensées du ministère! (J. du Bourbonnais.)

Par décision du conseil royal de l'Université, M. Peyredien a été nommé professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle, au collège de Nevers.

Cette chaire si éminemment utile, dont la création a été votée naguère par le conseil municipal sur la demande du bureau d'administration, complète de la manière la plus large, l'enseignement de notre collège départemental.

Il nous reste un vœu à exprimer: ne serait-il pas possible que ce professeur ouvrît en dehors du collège, un cours gratuit de physique et de chimie pour les adultes de la ville, à qui cet enseignement a jusqu'à présent manqué.

Extinction de la mendicité dans la ville de Moulins.

Cette question importante que nous avons si souvent agitée dans notre journal et dont nous avons hâte la solution de tous nos vœux, n'est déjà plus une utopie pour notre ville. Des moyens ont été pris, il y a quelque temps, pour atteindre le but tant souhaité, et nous touchons au moment où l'indigence sera secourue sans qu'elle puisse être confondue avec la mendicité. sorte de vagabondage qu'une charité bien entendue devrait s'attacher à éteindre dans toutes les communes.

Les statuts de la société formée dans notre ville pour l'extinction de la mendicité ayant été approuvés, M. le maire vient de faire afficher l'arrêté de police, qui fixe au 1^{er} avril prochain, la mise à exécution de cette mesure salutaire. (Memorial.)

Chambre des Pairs.

Le projet d'adresse de la chambre des pairs a été lu à la séance de mardi. Il est encore au-dessous de ce qu'on attendait de cette assemblée composée en grande partie de valétudinaires. La discussion a été ouverte immédiatement. Un marquis de Boissy, dans un discours ultra-conservateur, a provoqué les murmurs mêmes de son auditoire, et a été obligé de se rétracter. Le fils du maréchal Ney a ensuite prononcé de nobles paroles; et la chambre, après avoir entendu MM. de Montalembert, d'Alton et de Dreux-Brézé, a continué la discussion générale au lendemain.

Mercredi, M. Guizot a fait l'apologie de la politique du 29 octobre aux applaudissements de la noble assemblée, à qui il n'a pas eu de peine à prouver tout ce qu'il a voulu, que Méhémét-Aly avait de grandes obligations à notre gouvernement, que la convention du détroit rétablit notre influence à Constantinople, que la France n'a jamais été plus puissante que sous le ministère de Guizot, Soult, ainsi-soit-il! Après un si beau discours, il n'y avait plus rien à dire. Il a été seulement permis à MM. de Montalembert et de Dreux-Brézé de donner quelques mots d'explications sur leurs intentions mal interprétées par le ministre, et la discussion générale a été fermée.

Un amendement, ayant pour objet d'introduire dans l'adresse quelques paroles pour rappeler les droits de la nationalité polonaise n'a été adopté qu'après deux épreuves douteuses. La fin de la séance de mercredi a été signalée par un nouvel acte d'hostilité contre la presse. Cette fois, c'est l'opposition dynastique qu'on attaque. M. le baron Daunant a demandé qu'en vertu de l'article 15 de la loi du 25 mars 1822 la chambre appellât à la barre le gérant du Siècle pour avoir publié l'article suivant:

« Le public n'a pas besoin qu'on lui apprenne que la chambre des pairs, quoique rehaussée par la modération de M. Mérilhou, la gravité de M. Viennet et la haute sagesse de M. d'Alton-Shée, est depuis long temps absorbée dans l'importance de la Cour des pairs. Cette réflexion nous dispense de nous étendre sur l'espèce de conversation politique qui a eu lieu dans le salon du Luxembourg à propos d'une contrefaçon du discours de la couronne qu'on appelle l'adresse de la chambre des pairs. »

« Nous n'avons, sur tout ce qui s'est dit, qu'un regret à exprimer, c'est que les hommes qui se montrent animés comme le prince de la Moskowa d'un sentiment vraiment patriotique, ne puissent pas se faire entendre à une autre tribune. »

« Nous n'avons également qu'une remarque à faire, c'est qu'un certain M. Boissy, non né pair uniquement parce qu'il est riche, est venu proclamer que parmi les ennemis du gouvernement figurent en première ligne ceux qui ne possèdent pas. »

« C'est un grand crime, à ce qu'il paraît aux yeux de ce personnage et de bien d'autres, de ne point posséder de vastes domaines et des rentes comme lui. Au fait, conceit-on des gens manquant de tout et qui auraient l'audace de se persuader que le gouvernement leur doit protection comme aux autres citoyens! »

« Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne nous serions pas occupés de la prétendue discussion de l'adresse à la chambre des pairs, si nous n'avions pas eu à relever les paroles plus qu'inconvenantes qui ont été prononcées par M. Boissy. Voici comment le journal ministériel du soir rend compte de cet incident. »

M. Dubouchage a demandé que le gérant du journal fut renvoyé devant le jury. Mais, sur la proposition de M. Cousin, la discussion a été continuée au lendemain.

Judi, l'adresse a été votée à la majorité de 119 contre 3, sans incident digne de l'attention du public. Mais préalablement la discussion a continué sur la proposition de M. le baron Daunant. M. Cousin a essayé en vain de détourner la paire de la lutte dans laquelle on veut l'engager avec la presse de l'opposition dynastique; il a été décidé à une très-grande majorité que le gérant du Siècle serait cité pour mardi, à l'effet de donner des explications sur l'article qui a éveillé la susceptibilité des juges de Dupuy.



VARIÉTÉS.

Départ de Charles X.

Les journaux ont déjà cité plusieurs fragments d'histoire consacrée par M. Louis Blanc au récit des faits qui se sont passés pendant ces dix dernières années; en voici un nouveau dans lequel l'historien raconte, sous un jour plein d'intérêt, le départ de Charles X de Rambouillet et son voyage pour Cherbourg :

« On remarquait la fille si souvent éprouvée de Louis XVI, son visage était livide; ses yeux qui avaient tant pleuré, avaient perdu leur regard; il y avait dans ce voyage le regret de la patrie perdue et des tombes paternelles abandonnées. Peut-être aussi conservait-il au fond du cœur quelque confuse espérance; la Vendée n'était pas loin de la route.

Charles X avait une attitude calme. Indifférent pour lui-même, il ne s'occupait que des gens de sa suite.

A Maintenon, il avait consenti sans trop d'efforts au licenciement de son armée. A Dreux, il s'était vu enlever sans se plaindre l'artillerie de la garde, dont on n'avait conservé que deux pièces de canon. Il avait cédé enfin.

Il se plaignait surtout de l'impatience des commissaires, et il trouvait injuste qu'on l'empêchât de voyager avec lenteur; car, après tout, il y avait dans ce voyage le regret de la patrie perdue et des tombes paternelles abandonnées. Peut-être aussi conservait-il au fond du cœur quelque confuse espérance; la Vendée n'était pas loin de la route.

Mais on lui créa bientôt d'autres sujets de souci.

Le 10 août, un nouveau commissaire arrivait à Falaise. C'était M. de La Pommeraye, député du Calvados. En apprenant que M. de La Pommeraye avait pour mission de hâter la marche du cortège et de faire prendre la route de Caen, Charles X fut extrêmement troublé. N'est-ce pas assez qu'un prince de sa famille lui eût enlevé sa couronne? Pourquoi enviait-on ainsi à un vieillard cette unique et amère douceur de s'attarder un peu sur une terre où il était né, et qui sans doute ne renfermerait pas ses dépouilles mortelles? Il résolut de résister cette fois.

Une petite auberge s'élevait sur la route, à quelque distance de Falaise. Ce fut le lieu que le roi choisit pour sa première entrevue avec M. de La Pommeraye. Il accueillit l'envoyé du Palais-Royal avec une politesse froide, et se montra inébranlable dans ses résolutions. Il fallut prendre, selon sa volonté, la route de Condé-sur-Noireau. Mais quant à la lenteur du voyage, la résistance de Charles X avait été prévue, et tout préparé pour la dompter...

Des le 10 août, le général Gérard, ministre de la guerre avait écrit au commandant de Cherbourg qu'il eût à organiser une colonne mobile pour se porter en avant de l'escorte, et, s'il en était besoin, agir avec vigueur. Les hommes du Palais-Royal étaient pressés d'arriver au dénouement de ce grand drame. Le ministre de la guerre donnait donc au général Hulot les pouvoirs les plus étendus, il plaçait sous son autorité le préfet maritime de Cherbourg. Mais le général Hulot, qui n'ignorait pas dans quel but on l'avait envoyé à Cherbourg, n'avait pas attendu, pour agir, la dépêche du ministre de la guerre, et lorsqu'elle lui parvint, les mesures qu'elle prescrivait étaient déjà en pleine exécution.

Envoyé de Cherbourg, au devant du cortège, le colonel Trobriant avait rapporté à son général que les commissaires étaient sans autorité sur l'escorte, et que tout dépendait de la volonté du duc du Raguse. D'un autre côté, les commissaires écrivaient au général Hulot : « Nous avons appris avec plaisir que vous faisiez avec des troupes et de l'artillerie un mouvement vers nous. Vous ne vous reprochez avec vos troupes sur Cherbourg que lorsque nous serons concertés. » Exit le rapport du colonel Trobriant et par l'agitation des commissaires, par les rumeurs alarmantes qu'on répandait à dessin de toutes parts, le général Hulot n'hésita plus. Il ne faisait que dévancer les ordres du ministre.

Pendant que des mesures étaient prises pour soulever la population, le cortège approchait de Saint-Lô. Le second Stuart, traversant l'île de Whigt, après la perte d'une couronne et à la veille du supplice, une jeune fille lui vint offrir une fleur. Ce genre de consolation ne manqua pas au frère de Louis XVI. Au Val-de-Vivre, des femmes, des vieillards, des enfants, sortis de la maison de Chénédolle, accoururent sur le chemin, tenant des branches de lys qu'ils donnèrent aux fugitifs. Famille d'un poète, saluant celle d'un roi sur la route de l'exil!

On arriva ainsi à Saint-Lô. Là, Charles X apprit qu'une foule menaçante et armée, commandée par le général Hulot, l'attendait à Carentan. Les gardes nationaux soulevés n'étaient guère qu'un nombre de 500 et n'avaient que deux canons hors d'état de servir. Mais, comme on n'avait d'autre but que d'effrayer les fugitifs, on exagéra le péril. Charles X crut la vie de son petit-fils menacée, et, fatigué de cette lutte dans la douleur, il s'abandonna tout entier.

Les commissaires qui avaient écrit au général Hulot pour presser son arrivée, lui écrivirent alors, par l'intermédiaire du général Maison, pour presser son départ. Pour mieux calmer un mouvement qui n'était plus nécessaire, M. de La Pommeraye prit les devants, et ses exhortations déterminèrent à une promptre retraite la plupart des gardes nationaux rassemblés à Carentan. Le général Hulot partit lui-même de cette ville de grand matin; il ne restait plus de ce soulèvement artificiel qu'une agitation peu dangereuse. Le but se trouvait atteint; aucune violence n'avait été commise, ce qui eût indigné l'Europe, et cependant on avait assez effrayé Charles X pour le forcer à une fuite précipitée. Dès ce moment, en effet, il se hâta vers son exil éternel.

Tout réussissait au duc d'Orléans.

Le voyage de Cherbourg fut triste et solennel jusqu'au bout. Les deux princesses marchaient à pied les jours de gai soleil. Leur mise était fort négligée, parce que les gens de leur service n'avaient pu emporter ni linge ni vêtements. L'aspect des populations traversées par le cortège avait quelque chose de grave et de recueilli. Quelques officiers parurent sur la route, s'inclinant devant ces grandeurs humiliées. Pres de Carentan, deux se présentèrent: Messieurs, leur dit le roi, gardez ces bons sentiments pour cet enfant qui seul peut vous sauver tous. Et il montrait à la portière d'une voiture qui suivait, une petite tête blonde. Mais le temps approchait où Dieu ne laisserait plus peser le destin des empires sur des têtes fragiles.

Le 14 août, à deux heures, Charles X entra à Valogne. Il écrivit au roi d'Angleterre pour lui demander un asile. On lui devait bien l'hospitalité que Louis XIV avait accordée à Jacques II.

A Valognes, les officiers des gardes-du-corps allèrent, avec les douze plus anciens gardes de chaque compagnie, remettre au roi leurs étendards. Ce fut une cérémonie pleine de larmes et d'enseignements. Le roi toucha la soie des drapeaux, et dit: J'espère que mon fils vous les rendra. Avant de quitter Valognes, il parut avec sa famille sur le perron de l'hôtel où il était descendu. Il portait un simple frac bleu, avec des boutons de métal, sans plaque ni rubans. Il voulut parler à la foule qui remplissait la cour: les paroles expirèrent sur ses lèvres. On se sépara en silence.

Du haut de la côte qui conduit à Cherbourg, les exilés aperçurent la mer. La colonne fit une halte. Tout-à-coup un mouvement singulier éclata dans les rangs. Des cavaliers qui avaient devancé l'escorte revinrent au galop, apportant des nouvelles sinistres. En effet, une grande foule, composée en partie des hommes du port et de quelques

centaines de pionniers rendus libres, accourait au-devant du cortège avec un bruit semblable à celui des flots. Bientôt la tête de la colonne se trouva face à face avec une multitude grondante. Le prince de Croi montait un cheval blanc; des plumes s'agitaient sur son chapeau de général qu'ornaient la cocarde royaliste; un large ruban bleu se détachait sur les broderies de son habit, et sa figure n'était pas sans quelque ressemblance avec celle du roi. « C'est Charles X! crièrent des hommes du peuple trompés; et ils s'élançèrent vers le prince en poussant des cris. D'autres entraînaient en même temps dans la colonne, heurtant les chevaux, et fixant leurs regards avec menace sur le pâle visage des cavaliers. En proie à d'inexprimables angoisses, les officiers des gardes ne songèrent qu'à éviter une lutte, et écartaient les assaillants avec une inquiétude presque suppliante. Charles X et son fils étaient descendus de voiture précipitamment, et ils s'avançaient à cheval, enveloppés de ces soldats fidèles, mais émus.

On gagna Cherbourg. Le cri de la révolution retentissait dans les rues à de rares intervalles; mais des drapeaux tricolores flottaient à presque toutes les fenêtres, et une foule immense, venue des campagnes voisines, se précipitait vers le port. A l'entrée de la ville, les officiers du 2^e baissèrent leurs épées devant les exilés qui passaient. Deux vaisseaux avaient été préparés pour recevoir le roi, sa famille et les personnes de leur suite. C'était le *Great-Britania* et le *Charles-Carré*, sous le commandement du capitaine Dumon-Durville. Ces vaisseaux avaient une origine républicaine, ils étaient américains, et ils appartenaient à des Bonaparte. Les peuples aiment à remarquer ces contrastes, qui sont les poésies de l'histoire.

Le port de Cherbourg est séparé de la ville par une vaste grille circulaire. La porte en fut confiée à quelques grenadiers, et le dernier peloton des gardes ne l'eut pas plutôt franchie, qu'elle se referma brusquement sur la foule. Ce fut alors un étrange et douloureux spectacle. Derrière les gardes, rangés en bataille sur la jetée, des milliers de têtes se collaient à la grille, animées par la curiosité, la compassion ou la colère. Devant, c'était la mer, la mer avec l'idée toujours présente des abîmes et le souvenir des naufrages!

Les voitures étant arrivées à un petit pont recouvert d'une étoffe bleue, toute la famille royale mit pied à terre. M. de Larochejaquelein soutenait la dauphine éperdue. Appuyée sur le bras de M. de Charrette, la duchesse de Berri montra plus d'indignation que d'abattement, et son attitude trahissait l'ardeur de son sang napolitain. Charles X était toujours calme; il veillait sur son cœur.

M. de Damas, qui craignait pour le duc de Bordeaux, le prit dans ses bras et le porta sur le navire en l'entourant avec une inquiétude visible. Mais l'enfant ne voulait point partir, et on eut quelque peine à vaincre sa répugnance. Comme toutes ces infortunes se ressemblent!

En 1814, à Rambouillet, et après que Joseph eût résolu, cette fuite qui livrait l'empire, on raconte que le petit roi de Rome, à l'heure du départ, se mit soudainement à pleurer. Pour l'apaiser, sa gouvernante l'accablait de caresses et lui promettait des jouets nouveaux; mais il continuait de pleurer et se roulait par terre en poussant des cris aigus. Pauvre enfant! cette fuite lui valait la perte d'une couronne d'abord; puis, après quelques années d'une adolescence stérile, une mort mystérieuse au-delà du Rhin.

Avant de s'embarquer, Charles X remit à M. Odilon-Barrot, qui lui en avait exprimé le désir, un écrit dans lequel il certifiait les égards dont il avait été l'objet de la part des commissaires. La Dauphine, de son côté, donna, comme témoignage de gratitude à M. Odilon-Barrot, une feuille de papier portant ces deux mots: *MARIE-THÉRÈSE*.

Le roi recommanda ensuite à la générosité des vainqueurs les pensionnaires de la liste civile.

Des sanglots, cependant, retentissaient le long du rivage. Un jeune homme, nommé Bonnechose, s'élança sur le pont, courut au monarque; et tombant à ses genoux qu'il tenait étroitement embrassés, il versait des larmes amères et s'écriait: « O mon roi, ô mon roi, je ne veux pas vous abandonner. » La grâce qu'il demandait ne lui fut pas accordée; et quelques temps après il se fit tuer dans la Vendée pour la cause de ceux dont il n'avait pu partager l'exil.

Enfin, il fallut partir. Debout sur le pont, le vieux roi dit adieu à la France. Et, remorqué par un bateau à vapeur, le *Great-Britania* déploya ses voiles, tandis que les gardes remontaient en silence la côte de Cherbourg.

Quelques spectateurs, attardés sur la rive, suivaient de l'œil la fuite de ce navire sur les flots, lorsqu'ils le virent se retourner tout à coup et reprendre avec vitesse la route du port. Était-ce l'effet de quelque ordre violent donné par Charles X à l'équipage? On l'aurait pu craindre; mais tout avait été soigneusement prévu: un brick, commandé par le capitaine Thibault, avait reçu ordre d'escorter le *Great-Britania*, et de le couler bas pour peu que Charles X eût essayé d'agir en maître. Cette prévoyance inexorable ne fut pas justifiée par l'événement. Le vaisseau ne revenait que pour chercher des provisions de bouche, oubliées dans ce désastre de plusieurs générations de rois.

Quand tout fut prêt pour le départ, le cri du commandant retentit de nouveau. C'était vers l'Angleterre que les Bourbons allaient voguer, en repassant peut-être par le sillon qu'avait jadis creusé dans l'Océan le navire des Stuarts vaincus. Le ciel n'annonçait pas la tempête; le vent souffla dans les voiles et le navire disparut sur la mer.

Louis Blanc.

Théâtre de Nevers.

Dimanche, 16 janvier 1842, une seconde et dernière représentation de *les Chevaux du Carrousel*, ou *Bonaparte en Italie*, drame nouveau, en 5 actes, en prose et en 6 parties, à grand spectacle, par MM. Paul Fouché et Alboise.

Les premières représentations *Manche à Manche*, comédie vaudeville en un acte, du théâtre du vaudeville, par M. Rosier; *Simplette la Cheorière*, vaudeville en un acte, par MM. Cognard.

L'atmosphère s'est enfin détendue. Le drame dont les mains étaient engourdies par le froid, peut maintenant tirer son poignard; le vaudeville commence à sourire et il agit son grelot le plus clair et le plus argentin. Vous qui aimez à pleurer et vous aussi qui aimez à rire, nous avons une bonne nouvelle à vous annoncer. On donnera incessamment au bénéfice de M. Léon, jeune acteur, dont le public de Nevers apprécie les qualités, une représentation de *Marie Tudor*; avec deux jolies vaudevilles; *les Fées de Paris* et *le Portrait du Diable*.

Nous espérons que les Fées de Paris seront de bonnes fées pour M. Léon, et que ceux qui n'ont pas encore eu l'avantage de voir le Diable en personne, profiteront de cette occasion pour voir au moins son portrait. M. Léon a droit à la bienveillance des habitués de notre théâtre. De bonnes pièces et un témoignage d'affection à donner à un artiste estimable, ce sont deux motifs qui ne peuvent manquer de réunir une nombreuse assemblée.

Mais, voici une complication à laquelle n'avaient pas pensé ces hommes qui ont tant de prétentions à la sagesse et à la prévoyance. M. Chambolle, député, rédacteur en chef du *Siècle*, a écrit à M. le chancelier pour se déclarer l'auteur de l'article incriminé.

Cette circonstance, dit le *National*, apporte une complication nouvelle dans cette affaire, et la chambre qui poursuit le châtiement d'une offense va se trouver placée dans une position embarrassante. Car, si elle ne veut pas impliquer M. Chambolle dans le procès, elle recule devant ses propres actes; si, au contraire, elle veut l'accuser, il faut qu'elle demande l'autorisation à la chambre des députés. — Or, ceci est entièrement nouveau et peut devenir assez grave. — D'abord, par qui fera-t-on faire cette demande? Par le chancelier, sans doute! Or, voici un président jouant le rôle d'accusateur, et qui va s'exposer à voir sa demande repoussée par une autre assemblée. Dans tous les cas, elle ne sera accueillie qu'après discussion; or, la discussion, en semblable matière, c'est la plus sérieuse, la plus profonde atteinte portée à l'accusation elle-même. La discussion ne restera pas peut-être dans la sphère où l'on a voulu la circonscire. Pour que la chambre des députés consente à ce que l'un de ses membres soit envoyé devant un tribunal quelconque, il faut qu'elle examine la nature du procès, son origine et les motifs qui l'ont inspiré. Les deux pouvoirs alors ne sont plus égaux: l'un se soumet à l'autre, et celui qui est maître de livrer ou de retenir l'accusé est par cela même juge souverain de l'accusation.

Dans tous les cas, il y a ici un enseignement important et pour la chambre et pour le pays. On voit, par ce premier fait, que la liberté de la presse n'est pas indépendante de la liberté de la tribune. L'une et l'autre se touchent par des liens étroits, qu'on parvienne à ruiner la première, et la seconde est à l'instant même menacée, désarmée. La France voit donc clairement aujourd'hui où on nous mène; le système ne se déguise plus, il attaque de front et sur toute la ligne. Il a déjà frappé les députés et la souveraineté électorale dans la personne de M. Ledru-Rollin, il l'attaque dans la personne de M. Chambolle, M. Guizot nourrit encore bien d'autres vengeances.

Nous ne formons plus qu'un vœu: qu'on laisse agir cet homme! qu'on ouvre toutes les voies à ses violences, qu'on le déchaîne, au lieu de l'arrêter! La Providence, qui choisit ses instruments où il lui plaît, l'a marqué du doigt pour servir à ses desseins. Ce n'est pas la première fois, dans notre histoire, que la perversité aura profité au pays, et il est dans les desseins de Dieu que la nationalité française se relève et remplisse ses hautes destinées.

FAITS DIVERS.

— La commission de l'adresse a tenu aujourd'hui sa dernière séance; elle a entendu la lecture du projet de M. Guizot, confié aux soins de M. Damon (Lot-et-Garonne). Le paragraphe relatif à la question d'Orient a été dit-on, l'objet d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Passy, Dupin, Lacave-Laplague, Sauzet et Damon.

M. Jacques Lefevre a fait aussi quelques observations sur un passage où il était fait mention de nos relations commerciales. Les observations de ce membre auraient même motivé quelques modifications dans la rédaction primitive, si nous devons en croire certains bruits qui ont couru ce soir à la salle des conférences.

M. Lufin, après quelques considérations de MM. Muret de Bort, Benjamin Delessert et Dupin, la commission a adopté unanimement la rédaction du projet, telle qu'elle a été arrêtée après la lecture.

On disait à la salle des conférences que M. Hippolyte Fassy avait fait quelques réserves sur certaines questions.

La chambre fixera demain l'ouverture de la discussion générale; il paraît convenu qu'elle commencera luudi.

Un grand nombre de membres de l'opposition se disposant à se faire inscrire contre le projet, et à porter à la tribune les grandes questions de principe.

(Commerce du 14.)

Des nouvelles fort graves sont arrivées aujourd'hui de Madrid. M. de Salvandy ayant remis au fait remettre au gouvernement espagnol une dépêche de M. Guizot, Espartero a, dit-on, répondu à cette dépêche d'une manière peu satisfaisante. Immédiatement M. de Salvandy a fait enlever de l'hôtel de l'ambassade le drapeau de la France, et, dès le lendemain matin, il s'est mis en route pour Paris. Tous les employés de l'ambassade sont partis avec lui, sauf le consul, chargé de protéger les intérêts commerciaux des Français établis à Madrid. On ajoute même que ceux-ci ont reçu de l'ambassade le conseil de demander leurs passeports.

(National du 14.)

— Le *Journal de Débats*, qui se plaignait amèrement il y a quelques jours, de l'indisposition par ordre de M. de Kisseleff, annonce sans rire, dans son numéro de vendredi, qu'au dernier bal de la cour M. de Kisseleff paraissait entièrement remis de sa récente indisposition.

— Une mesure très-utile vient d'être prise par la police de la petite ville d'Alais: le lait qu'on apporte chaque matin est soumis à une éprouvette à l'aide de laquelle on apprécie la quantité de liquide étranger qu'on y aurait mêlé. La première expérience de ce genre a été faite à l'improvise, et un grand nombre de laitières ont été prises en flagrant délit de fraude. Malgré de vives protestations, leurs cruches ont été impitoyablement répandues sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

(Patriote de Saône et Loire.)

— On écrit de Boulogne:

« Une jeune fille, dans l'intention de nettoyer ses chandeliers, salis par le suif, les mit dans une chaudière placée sur le feu. Bientôt l'eau de la chaudière se mit en ébullition; la jeune fille resta près de la chaudière, agitant l'eau, retournant les chandeliers, mais bientôt elle se trouva mal. On fut obligé de la transporter dans le lit. Un docteur fut appelé, et ordonna un vomitif rendu nécessaire par l'empoisonnement à la vapeur.

» Avis aux ménagères. »

— On lit dans le dernier numéro de la *Revue de Riom* journal judiciaire imprimé à Moulins. « Le nommé Soulas [André], dit Joubert, natif de Grazac (Haute-Loire), doyen des détenus de la maison centrale de Riom est mort le 24 décembre dernier, à l'âge de 93 ans. Soulas, condamné pour la première fois le 2 messidor an 13, et qui depuis avait subi de nombreuses condamnations pour escroquerie, recevait comme ancien militaire retraité une pension de 200 fr. Il avait servi sous Louis XVI, dans le régiment de Royal Provence, et racontait qu'il avait été témoin de la présentation de Louis XVII, encore enfant, aux soldats de ce régiment. Ce prisonnier qui s'était fait de la profession d'herboriste un moyen de tromper la crédulité publique, avait toujours su, tout en entretenant la foi, ne point encourir la peine de la privation de sa pension de retraite. Il a donné, par testament olographe, tous ses biens à un de ses co-détenus qui l'avait soigné dans sa maladie. »

Annonces, avis divers.

THÉÂTRE DE NEVERS.

Le Directeur donnera cette année trois grands bals masqués, à la salle du spectacle; le premier, le dimanche gras; le deuxième, le mardi gras; et le troisième, le dimanche des brandons, 15 février. Il y aura chaque fois une grande tombola grâtis, avec des lots choisis et un orchestre bien composé.

On trouvera au foyer un grand assortiment de dominos, masques et costumes en tous genres; on pourra s'en procurer d'avance en s'adressant à M. Gay, costumier du théâtre.

VENTE

DE CHARBONS DE BOIS.

AVIS.

Le sieur TOURIER, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vendra en gros ou en détail du Charbon de Bois, en première qualité, conduit à domicile.

Sa demeure et son magasin sont situés rue des Pâlis n° 14.

ROUZIER JEUNE, Coiffeur

A l'honneur de prévenir le public, qu'il arrive de Paris avec un assortiment complet de parfumerie, gauterie, brosse, cravates de cachemire et de satin brodé, pour la ville et les soirées, avec articles de nouveautés en tout genre, pour les toilettes

d'hommes et de femmes. Les amateurs trouveront également chez lui, un choix très varié de cannes, fourrures de chasse et pipes.

Sa clientèle prenant de l'extension chaque jour, M. ROUZIER JEUNE peut donner tous ses articles, au même prix que Paris.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Une Fabrique

DE

CARTON DE PATE LAMINÉ,

De tous formats et épaisseurs pour reliure et papeterie.

Cet établissement, qui est en pleine activité depuis dix ans, fournit des produits de première qualité, qui sont vendus avec avantage dans la Nièvre, le Cher et l'Allier qui lui donnent une nombreuse clientèle.

Cette fabrique a un cours d'eau et est garnie de tous ses ustensiles et agrès nécessaires à son exploitation, tels que Manège, Moulin-broyeur, Laminoir, Presses, Chassis, Pompe, etc.

On pourra céder à l'acquéreur dix mille kilogrammes de carton prêts à livrer au commerce.

S'adresser, pour tous renseignements à madame veuve Desbrest, rue du Petit-Ver-sailles, à Nevers.

Et à monsieur Desbrest fils, agent comptable aux forges de Vandenesse, Nièvre.

État civil de la ville de Nevers.

Décès du 1 au 14 janvier 1842.

Sale Pierre Mathieu, âgé de 39 ans, né à Nevers époux de Marie Joly décédé rue des Jaloux.
Fichot Sébastien, âgé de 69 ans, né à Cervon, veuf de Agathe Louapt, décédé rue de Nièvre,
Chat Pierre François, âgé de 6 ans, né à Nevers, décédé rue du Rivage.
Després Anne, âgée de 60 ans, née à Marzy, veuve de Louis Robin, décédée rue de L'oratoire.
Lenoir Marie, âgée de 26 ans, née à Issoudun, épouse de Edme Roulin, décédée rue des bouchers.
Reverien Marie, âgée de 5 ans, née à Nevers, décédée rue St-Etienne.
Laramée Marie âgée de 3 ans, née à Nevers, décédée rue St-Benin.
Guimard Hortense Virginie, âgée de 14 mois, née à Nevers, décédée bas quai de Loire.
Narjeot Elisabeth, âgée de 14 ans, née à Nevers décédée rue St-Didier.
Geoffroy Louise, âgée de 23 ans, née à Fleury-sur Loire, épouse de Jean Vaillant, décédée rue de la Barre.
Mirloret Etienne, âgé de 2 mois, né à Nevers, décédé place de la Foire.
Pierrat Anne, âgée de 10 mois, née à Nevers, décédée rue de la Préfecture.
Chevrier Jean, âgé de 40 ans, né à Cerey-la-Tour, veuf de Marie Chaudot, décédé à l'hospice.
Mercier Jean, âgé de 18 mois, né à Nevers, décédé rue St-Laurent.
Radillon Louise, âgée de 102 ans, née à..... veuve de Pierre Laput, décédée rue de Belair.
Manesson Geneviève Félicité, âgée de 62 ans, née à Ussel, Aisne, épouse de Nicolas Antoine Bienfait, décédée rue St-Didier.

Mariages.

Guinchet Etienne né à Nevers, et Thevenin Marie née à Nevers.
Maitron Jean né à Raveau, et Periot Rosalie née à Gron, Cher.
Gilbert Antoine né à Ste Colombe, et Morlon anne née à Nevers.

Naissances.

6 Enfants légitimes du sexe masculin.
6 Enfants id. féminin.
1 Enfant naturel du sexe masculin.
1 Enfants id. féminin.

A LOUER,

DE SUITE OU A LA SAINT-JEAN PROCHAINE,

UNE MAISON

Sise rue des Récollets, n° 22, et se compose d'un premier et deuxième étages, greniers, mansardes, cave et jardin.

S'adresser, pour la visite des lieux à M. Mouton qui occupe le rez-de-chaussée de ladite maison, et pour les conditions, à M. Usseau, régisseur au fourneau de Charbonnière près St.-Eloi, qui vendra si on le désire.

Resumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. — Bar-le-Duc, Brie-comte-Robert, Bléré, Evreux, Issoudun, Les Andelys, Melun, Metz, Roye, Sancerre.
BAISSE. — Monthéry.
CALME. — Clermont-Ferrand, Marseille, Nantes, Strasbourg, Tarascon.
FERMETÉ. — Auxerre, Douai, Dreux, Montreau, Rennes, Sens, Troyes.
SANS VARIATION. — Gonesse, Meaux, Pont-l'Abbé, Rosoy, Saint-Florentin.

MARCHÉ DE NEVERS DU 15 JANVIER 1842.

1 ^{re} q.	3 f. 00	Foin, 500 kil.	53 00
Froment, 2 ^e q.	5 60	Paille gl. 10 k.	40
3 ^e q.	5 55	Paille b. 10 k.	55
Meteil.....	3 00	Buis, d. stère.	16
Seigle, 1 ^{re} q.	2 75		
Mouture.....	2 90	Pain blanc..	17 1/2
Orge, 1 ^{re} q.	2 00	Pain jaunet.	18 1/2
Avoine.....	0 00	5 ^{me} espèce..	14 1/2

Il a été vendu 32 voitures de foin, 4 voitures de paille glotte, 6 voitures de paille bourne, « voitures de luzerne, « voiture de trefle.

LE
PETIT GUIDE NIVERNAIS,
OU
ALMANACH POPULAIRE
DES
1,000 ET UNE ADRESSES,
Première Année — 1842. — Prix : 30 centimes.

CONTENANT :

Calendrier avec les Foires du département indiquées à jours fixes.
Administrations, l'adresse et le nom du directeur.
Adresses de tous les commerçants et autres de Nevers.
VARIÉTÉS. — Chaumette.
Des Illustrations de Nevers, d'après des types dans la rue par un passant.
Le Carnet de l'Ouvrier.
HYGIÈNE. — Divers préservatifs et Recettes contre le poison, l'asphyxie par l'eau, le charbon et le feu.
Avis divers.

A Nevers, à la librairie de J.-B. BOYAU, éditeur, rue des Orfèvres.

MÉDECINE HOMŒOPATHIQUE.

Traitement des Maladies chroniques, et spécialement des Maladies nerveuses et Epileptiques. Ce traitement se fait par correspondance; écrire franco, à M. PRÉBAULT, médecin-chirurgien homœopathe, rue des Foies n° 42, à Dijon (Côte-d'Or).



BATEUX VAPEUR DE NEVERS A ORLÉANS.

Service Régulier.

DÉPARTS de Nevers, tous les jours impairs à midi.
d'Orléans à Nevers, à huit heures du matin, tous les jours impairs.
On se charge du transport des marchandises à des prix modérés.

LA SALAMANDRE, PLACE DE LA BOURSE, 8.

Compagnie Générale d'assurances à Prime fixe. Capital social : DIX MILLIONS de francs.

LES OPÉRATIONS COMPRENNENT :

Toutes les chances d'incendie, telles que celles provenant de Demeures populaires, Guerres civiles, Emploi de force militaire. Explosion du Gaz. Les Assurances sur la Vie, Chances de Recrutement militaire, Dot de jeunes filles, Rentes viagères etc., etc. Éducation des enfants. Les Assurances Maritimes et contre les chances de Navigation intérieure et extérieure.

Cette Compagnie qui offre aux assurés des garanties certaines; qui, du reste est connue très-avantageusement depuis 1834, moment où elle commença ses opérations; on ne craint pas même d'avancer que les tarifs de LA SALAMANDRE sont les plus modérés, et qu'il n'en est aucune dont la loyauté et l'exactitude soient mieux connues par ses antécédents. On peut ajouter à cela, qu'elle est la seule qui assure contre les Emeutes populaires, l'emploi de la force militaire et la guerre civile; qu'un capital de DIX MILLIONS s'accroît chaque année par des bénéfices considérables, que la fortune de son

Gérant répond de tous ses actes; que les noms honorables de ses principaux actionnaires, le démontrent enfin de tous ses représentants et employés intéressés par des cautionnements à sa postérité répond aux assurés du REMBOURCEMENT INTEGRAL DE LEURS PERTES: Il est impossible qu'autant d'avantages n'entraînent point LA SALAMANDRE à de nouveaux succès.
La COMPAGNIE est représentée dans ce département par son Agent Directeur, demeurant à Nevers, quai de Loire, 24.

Le Directeur-Gérant, Alexandre TILLIER.

Nevers, imprimerie de J. PINET.